



LT/EM – N° 2024/077

VILLE D'IRIGNY  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

Publiée sur le site internet de la Commune le : 12 décembre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 25

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien JACQUET

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – MAZOUZI  
MERCIER – BILLAUD – VERD – FAVRE - BOSGIRAUD – BAILLY  
da PASSANO - TABERLET - BERMOND – EMERY – BENATMANE  
SABRAN-LACROIX - GAREL - MOCHET – RANCHIN – MARCHETTI  
SANLAVILLE - OUANICH – JACQUET - DIGIER - VERILHAC - BARTHELEMY  
BACCOU -

Membres absents excusés : Mme CITTADINO : pouvoir remis à  
Mme FREYER - Mme MERLE : pouvoir remis à Mme BILLAUD  
Mme TEOLI : pouvoir remis à Mme MERCIER – Mme ALLARD-BRETON :  
pouvoir remis à Mme SANLAVILLE -

**Objet : Ouverture de crédits pour le Budget Principal 2025**

Le Budget Primitif 2025 de la Commune d'Irigny sera présenté au vote du Conseil Municipal en mars 2025.

Jusqu'à ce vote, en vertu des dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MÉTROPOLE DE LYON  
VILLE D'IRIGNY  
7 AV. DE BEZANGE  
CS 80002  
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50  
FAX. 04 72 30 50 59

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire sans indication de nom

[www.irigny.fr](http://www.irigny.fr)  
e-mail : [mairie@irigny.fr](mailto:mairie@irigny.fr)

Cette ouverture de crédits s'ajoute aux reports de crédits d'investissement 2024 sur 2025 (dépenses d'investissement engagées mais non mandatées sur 2024).

Au regard des dépenses qui pourraient être engagées avant le vote du Budget Primitif 2025 et pour ne pas altérer le bon fonctionnement de la Commune et des projets en cours, je vous propose d'ouvrir des crédits budgétaires d'investissement pour le Budget Principal, à hauteur de **2 733 700 €** représentant **25 %** des crédits ouverts en 2024, hors crédits afférents au remboursement de la dette.

L'affectation de ces crédits s'effectue comme suit :

Chapitre	Montant
20	157 700,00 €
204	20 000,00 €
21	1 530 700,00 €
23	1 025 300,00 €
<b>Total</b>	<b>2 733 700,00 €</b>

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### SUR PROPOSITION DU MAIRE

**APRES AVIS DE LA COMMISSION URBANISME, ECOLOGIE URBAINE, ECONOMIES D'ENERGIE, ECLAIRAGE PUBLIC ET GESTION FINANCIERE**

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS**

**AUTORISE** l'ouverture de crédits d'investissement 2025 sur le Budget Principal telle que présenté ci-dessus, avant le vote du Budget Primitif.

**DIT** que ces crédits seront intégrés au Budget Principal de l'exercice 2025.

Fait à Irigny, le 9 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Blandine FREYER